

Validation des blocs de compétences



1 – Information - conseil

L'ANFG accueille et informe gratuitement sur les démarches et aide à préciser la pertinence du projet du candidat.

2 – Dossier de recevabilité

Pour que la recevabilité de la demande de formation par blocs de compétences soit étudiée, le pré-dossier de candidature doit comporter les éléments suivants :

- ✓ Le dossier d'inscription complété
- ✓ Une photocopie de la carte identité ou du passeport et une attestation de l'employeur justifiant de 5 ans d'expérience en secteur gérontologique ou copie de votre titre de niveau 2 (ou 6)

3 – Validation des blocs de compétences

- ✓ Bloc 1 : Management général de structures, pilotage et mise en œuvre de projets d'établissements gérontologiques : Remise d'un projet d'établissement établi dans le cadre d'une étude de cas réalisée en présentiel (4h)
- ✓ Bloc 2 : Direction administrative, économique, financière et logistique d'établissements gérontologiques et/ou de services de soins à domicile en lien avec les partenaires publics et privés : Remise d'analyses établies dans le cadre d'une étude de cas réalisée en présentiel (4h). La remise des conclusions est suivie d'une présentation orale devant un jury de professionnels de la gestion d'établissements (20mn de présentation et questions).
- ✓ Bloc 3 : Promotion de services d'établissements gérontologiques et pilotage de la commercialisation de prestations de services et/ou de soins à domicile au sein de territoires : Evaluation lors d'une étude de cas réalisée en présentiel (4h) avec présentation orale des conclusions des analyses. Présentation devant un jury en charge de l'évaluation.
- ✓ Bloc 4 : Management d'équipes d'établissements gérontologiques et/ou de services de soins à domicile : Remise d'analyses réalisées dans le cadre d'une étude de cas effectuée en présentiel (4h).
- ✓ Bloc 5 : Management d'une démarche qualité pour la prise en charge de personnes âgées au sein d'un établissement d'accueil et d'hébergement de personnes âgées ou dans le cadre de soins à domicile : Remise d'un mémoire et soutenance orale devant un jury de professionnels (45 mn de présentation et de questions du jury).

4 – Entretien avec le jury

Le jury est composé de 5 professionnels experts de la spécialité visée.

Le jury étudie et évalue le dossier de preuves et auditionne le/la candidat.e.

5 – Décision du jury

Après délibération, la décision du jury lui est notifiée :

- ✓ Validation totale
- ✓ Validation partielle : le jury accorde une partie du diplôme, un complément de formation ou complément d'expérience professionnelle peut être demandé au candidat.e.

Une nouvelle validation auprès de notre organisme de formation devra être demandée dans un délai maximum de 5 ans suivant la délibération du jury.

- ✓ Aucune validation.